

Dans ce même esprit, afin de payer une dette de reconnaissance à Notre Séraphique Père Saint François autant que pour propager la dévotion à ses SS. Stigmates, nous présentons ces considérations et prières aux nombreux enfants et amis du Séraphin d'Assise, espérant que leur piété y trouvera un nouvel aliment et leur amour une nouvelle ardeur.

Couvent des SS. Stigmates,
Québec, en la fête des Cinq Plaies
de Notre Seigneur Jésus-Christ,
le 11 mars 1904.

INDULGENCES

Pour augmenter la dévotion des fidèles envers Notre Séraphique Père St François, le Souverain Pontife Léon XIII a accordé des indulgences aux personnes qui feraient de pieux exercices en l'honneur des Sacrés Stigmates les Cinq Dimanches qui précèdent la fête de l'Impression des SS. Stigmates (17 septembre), ou Cinq Dimanches consécutifs, à n'importe quelle époque de l'année.

On ne peut gagner ces indulgences qu'une fois par an. Il est accordé une Indulgence Plénière à chacun des Cinq Dimanches aux conditions ordinaires de la confession, de la Communion, de la visite d'une église et d'une prière aux intentions du Souverain Pontife (Resc. de la S. C. des Ind., 21 Nov. 1887).